

RÉUNION DU QUATORZE NOVEMBRE 2013

Le Quatorze Novembre deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 7 Novembre 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Christian MOINE, Denis CARRON.

Absents excusés : Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christophe JAS, Eric PESSARELLI .

Pouvoir de M. CHALANDRE à C. PUTELAT - Pouvoir de P. MAILLEY à C. PEROT.

Mme Brigitte MATHIAS est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

CONVENTION P.L.H. = PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Mr le Maire précise que le nouveau projet de PLH 2012/2017 prend la suite d'un PLH déjà réalisé. Il doit faire l'objet d'une convention entre le Pays Voironnais et les communes membres d'un bassin de vie. Le Pin est ainsi regroupé avec les communes du tour du Lac, Charancieu et La Batie Divisin - sauf Charavines qui a un statut de pôle d'appui. Cette convention prévoit la création de 245 à 290 logements sur le secteur entre 2012 et 2017 (dont entre 35 et 40 pour la Commune du Pin), dont 26 à 28 logements sociaux (la commune du Pin n'étant pas concernée par les logements sociaux dont le nombre est estimé suffisant).

2 objectifs majeurs à ce plan :

1. Un développement démographique du Pays Voironnais mieux équilibré entre villes et campagnes.
2. Une maîtrise de la consommation de l'espace naturel et agricole.

Le rôle du C.L.H. = Comité Local de l'Habitat est rappelé. Il attribue environ 30 % des logements sociaux du secteur, notamment au plus nécessiteux.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire, et la délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

CONVENTION P.L.H. - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS

Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 adopté en Conseil Communautaire du 18 Décembre 2012, fruit d'une démarche partagée et partenariale, est le document cadre qui définit la politique intercommunale de l'habitat pour 6 ans.

La politique de l'Habitat, par nature transversale, est aussi une compétence partagée à la croisée des chemins de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'action sociale.

Le PLH définit notamment les objectifs en termes de développement résidentiel et de production de logements locatifs sociaux, et les territorialise par commune.

Pour la commune du Pin, les objectifs sont les suivants : Entre 35 et 40 logements dont 0 logements locatifs sociaux.

La mise en œuvre et le suivi du PLH reposent sur un partenariat étroit et actif entre intercommunalité et communes.

Ainsi, l'action n° 1.1 du PLH « conventionner la mise en œuvre du PLH avec les communes », permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Formalisation du partenariat entre intercommunalité et commune et renforcement du lien PLH-PLU,
- Lisibilité des objectifs et engagements de chaque partie sur l'ensemble des thématiques de la politique de l'Habitat, et des moyens afférents
- Mise en place d'un suivi régulier des engagements,
- Opérationnalité accrue de la mise en œuvre du PLH.

La convention entre la commune du Pin et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a été élaborée de manière partenariale.

Elle se compose de 2 parties :

- la convention, reprenant pour chaque orientation du PLH, les objectifs et engagements des 2 parties
- le volet foncier, document stratégique pour la mise en œuvre opérationnelle du PLH, en annexe non diffusable. Le volet foncier recense tous les projets à court terme, les supports fonciers à moyen et long termes, ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur mise à l'urbanisation.

Cette convention fera l'objet d'un suivi annuel, avec une mise à jour du volet foncier, en lien avec les 2 parties.

-Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 du Pays Voironnais,

-Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 Mai 2012 donnant un avis favorable au Projet PLH,

-Considérant la volonté commune de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de la commune du Pin de mettre en œuvre de façon concertée le programme d'actions du PLH,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise en œuvre du PLH .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre du P.L.H. 2012/2013 (en annexe de la présente délibération).

RECRUTEMENT CANTINE

Sandrine GARCIA a été recrutée en remplacement de Cathy GOTTARDO, démissionnaire, pour le service de la cantine scolaire. Elle a débuté ses fonctions le 4 Novembre.

RYTHMES SCOLAIRES.

Mr le Maire indique en préalable qu'il y a lieu de conserver l'objectif que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires soit prête pour fin Janvier, bien que les nombreuses manifestations d'opposition à ce changement de rythme puissent indiquer un possible retrait de celle-ci pour septembre 2014.

Mr Tirman présente ensuite au Conseil Municipal l'évolution des travaux de la commission intercommunale. Cette étude sera ensuite présentée aux parents d'élèves le 28 Novembre, puis transmise pour validation à l'Inspection de l'Education Nationale.

Il est envisagé que les activités soient programmées sur une durée d'un demi-trimestre (6/7 semaines). Une association intervenant pour des activités (sportives, culturelles...) pourra ainsi tourner dans les communes du tour du Lac durant une année scolaire.

Les horaires retenus pour les activités sont de ¾ h./jour sur 4 jours par semaine (de 15 h45 à 16h30). La gestion des inscriptions pour les différentes activités se fera en Mairie. Trois niveaux sont prévus : Maternelle / CP-CE1-CE2/ CM1-CM2.

La rémunération des intervenants extérieurs sera identique sur le tour du Lac.

La participation financière des parents reste envisagée, quoiqu'elle ne semble pas conforme au principe de gratuité de l'école publique.

Une nouvelle réunion avec les associations aura lieu le 16 décembre. Les personnes intéressées pour intervenir dans ce cadre pourront s'inscrire dans les mairies. Un planning sera établi ensuite.

CONSEIL D'ECOLE.

Mr Tirman indique qu'un nouveau Comité de Parents a été élu, et que leurs représentants sont Mr Garnier et Mr Imbert. Ils envisagent de créer un site internet.

La prévision des effectifs à la rentrée de septembre 2014 (17 CM2 partent et 7 élèves entrent) semble indiquer qu'une fermeture de classe est possible.

Le Conseil d'école a également évoqué le nombre d'élèves fréquentant la cantine et la garderie en forte augmentation depuis la rentrée de Septembre.

COMPTE RENDU COMMISSION TOUR DU LAC.

Les élus ont essentiellement évoqué les points notés à la suite de l'ordre du jour : centre aéré, petite enfance, animation jeunesse.

CENTRE AERE 2013

Mr Tirman indique que 17 familles représentant 27 enfants ont fréquenté le centre aéré du mois de Juillet. Il est à noter que le fait que le centre soit installé dans l'école du Pin n'a pas généré une fréquentation supérieure aux années précédentes.

Le Conseil note par ailleurs que le centre n'est pas du tout fréquenté par les familles des plus faibles catégories du quotient familial. Il est décidé d'insérer dans le bulletin municipal, un rappel des tarifs 2013 du centre aéré, en précisant qu'une aide du CCAS peut être accordée aux familles aux ressources trop faibles.

Concernant l'implantation du centre, le médecin PMI a souhaité que la rotation ne soit pas annuelle dans la mesure où son agrément est valable 5 ans. Les élus du tour du Lac proposent donc que le centre aéré tourne tous les deux ans dans les communes du tour du Lac. Le centre aéré 2014 se fera donc dans l'école du Pin.

PETITE ENFANCE

Une situation des accueils de Charavines et Paladru au 30 Septembre 2013 a été présentée aux élus.

La faible fréquentation des enfants du Pin, notamment à Paladru, est reprochée à la Commune du fait de la limitation à 15 h/semaine mise en place par la commune. C. Putelat précise qu'aucune demande n'a été refusée pour une semaine complète.

ANIMATION JEUNESSE.

Mr Tirman rappelle l'élaboration d'un projet de centre de loisirs sans hébergement autour du Lac au 1^{er} Janvier 2014, et la signature d'une convention avec les communes pour la répartition du salaire de l'animateur : Patrice Monard, qui sera recruté par la Commune du Pin au 1^{er} Janvier 2014.

Mr Tirman précise que la commune de Paladru est revenue sur sa décision de ne pas participer au projet. Elle accepte donc de signer la convention avec les autres communes, tout en précisant qu'elle ne participera pas financièrement car elle ne demandera pas d'animation pour ses enfants.

Le regroupement des 5 communes permet la signature d'un contrat enfance jeunesse avec la C.A.F., d'où un subventionnement des activités et du salaire de l'animateur.

Mr Tirman précise que le Conseil, lors de la prochaine séance, devra se prononcer sur les deux points :

- . Convention au 1^{er} Janvier 2014 pour la répartition des charges de l'animation jeunesse.
- . Recrutement au 1^{er} Janvier 2014 de Patrice Monard comme animateur par la Commune du Pin.

RAPPORTS ANNUELS 2012.

Le Conseil est informé du rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2012 en ce qui concerne :

- le service public de l'élimination des déchets,
- Le service public d'assainissement

du Pays Voironnais. Ce rapport est à disposition des élus et de la population pour consultation en Mairie.

SIGNALETIQUE MONTEE DE LA MADONE.

Mr le Maire rend compte des décisions prises pour sécuriser le carrefour de la montée de la Madone avec la Route Départementale, suite à la rencontre avec les usagers riverains.

Le Conseil Général a confirmé que les relevés de vitesse établis sur la route départementale faisaient état d'une moyenne entre 50 et 60 kms/h. Des panneaux de « 50 - Rappel » seront installés de part et d'autre du croisement, et la commune financera l'implantation d'un panneau lumineux pour signaler l'intersection en venant de Paladru.

PRODUITS IRRECOURVABLES.

Mr le Maire informe le Conseil que le percepteur de Virieu lui a transmis deux avis concernant des produits irrécouvrables suite à la liquidation de la Sarl « Boucherie du Lac » :

- Montant des loyers : 575.60 € hors-taxes + 16.62 € de frais de poursuites = 558.98 € H.T.

Mr le Percepteur demande au Conseil Municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, étant donné l'impossibilité de les recouvrer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide l'admission en non-valeur de la somme de 558.98 €.
- Charge Mr le Maire d'établir le mandat correspondant.
- Décide le virement de crédits suivant au budget annexe de la commune :
 - ⇒ Dépenses de fonctionnement :
 - A diminuer : Art. 6152. Travaux de bâtiments : - 560.00
 - A augmenter : Art. 673 : Titres annulés : + 560.00

QUESTIONS DIVERSES.

≈ Zone artisanale :

Mr le Maire rappelle que deux propositions ont été faites aux entreprises locales :

- Mr LECUNA - fabrication d'escaliers. Proposition de vente de 700 à 800 m² de terrain à 12 € le m². Mr Lecuna a indiqué son accord et une rencontre est prévue le 23 novembre pour le finaliser.
- SLV TERRASSEMENT - Proposition de location de 1500 m² de terrain environ. Mr Lindecker n'a pas donné de réponse à ce jour.

≈ Futur canton :

Mr le Maire rappelle que les cantons sont en cours de redéfinition. La Commune du Pin devrait être intégrée au nouveau canton du Grand Lemps, qui comprendra approximativement les anciens cantons du Grand Lemps et de Virieu. Mr le Maire regrette que le nouveau découpage ne tienne pas compte des bassins de vie ; ainsi le Pays Voironnais sera réparti sur quatre cantons différents.

≈ CALENDRIER :

- . Le 6 Décembre à 18h30 : Accueil des nouveaux habitants.
- . Le 18 Décembre à 19 h : Réception de Noël avec le personnel.
- . Conseil Municipal 2014 : les réunions auront lieu les jeudis 23 Janvier et 6 Mars.
- . le 28 Février : repas du Conseil.

La séance est levée à 23 h00
